



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03/10/2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Oui ont pris part au vote |
| 48 | 25 | 26 |

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 26 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 3 Octobre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 25/09/2024.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. VARON Bernard, M. GAL Olivier, M. BOLLER Thierry, M. FONTAINE Pascal, M. HADDAD Edmond, M. HURTEL Pierre-Yves, M. GAY Jean-Paul, M. DUFUMIER Dominique, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. BARBIER Jean-Michel

Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. POIRIER Henri), M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. FONTAINE Pascal (de M. DESHAYES François), M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. SPECQ André), M. GAY Jean-Paul (de M. MONNEINS François)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Excusé(s) : M. POIRIER Henri, M. MULLER Patrick, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. THERRY Eric, M. DESHAYES François, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémie, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

A été nommé(e) secrétaire : M. MANSOUX Michel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interpréfectoral n°20-199 portant modification des statuts du syndicat concernant la prise de la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Vu la délibération n°2024-06-02 du 24 Juin 2024 de la commune de Noisy sur Oise concernant l'adhésion de la commune au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Vu la délibération n°037/2024 du 04 Juillet 2024 de la commune de Viarmes concernant l'adhésion de la commune au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Suite à ces délibération et comme pour une adhésion classique, les communes du territoire seront sollicitées par les services du SICTEUB. Elles auront alors trois mois pour délibérer sur ce transfert de compétences. L'absence de délibération dans le délai de trois mois vaudra avis favorable à ce transfert de compétence. Suite à cette procédure, un arrêté interpréfectoral sera pris et le SICTEUB aura la compétence effective pour ces communes.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'adhésion des communes de Noisy sur Oise et Viarmes pour la compétence eaux pluviales urbaines
- AUTORISE le Président à EFFECTUER toutes les démarches nécessaires à ce transfert.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Asnières sur Oise, le 10/10/2024

Le Président

